

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 9

Convocation : 26.01.21

Affichage : 16.02.21

SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

Le quatre février deux mille vingt et un à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEK, Patrice PATERNOSTER, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU, Aurélien MARION.
Mesdames Lucie GRATIEN, Laëtitia LEGALLOIS, Géraldine ROMAIN.

ABSENTS EXCUSES : Madame Ludivine GUERET.

ABSENTS : Monsieur Maurice STIEMBERT.

Madame Lucie GRATIEN a été élue secrétaire de séance.

RESULTAT 2020 :

Monsieur le Maire présente aux membres présents l'état détaillé des dépenses et des recettes de l'année 2020.

Au vu de du résultat, une liste des travaux qui pourraient être inscrits au budget est présentée au Conseil Municipal. Plusieurs de ces propositions ont été initiées et étudiées lors des deux dernières réunions du conseil Municipal.

TRAVAUX À L'ETUDE	COUT TTC	SUBVENTION ATTENDUE	FCTVA 2021	COUT REEL
Photocopieur/logiciels	4 262,40	2 840,00	699,14	3 563,26
Isolation salle communale	8 042,14	1 340,00	1 316,32	5 385,82
Parking salle communale	4 572,00	0	750,48	3 821,52
Réhabilitation du chemin	11 400,00	7 600,00	1870,00	1 930,00
Mobilier salle du conseil	3 456,72	0	567,04	2 889,68
Clôture aire de jeux	3 360,00	0	215,17	3 144,83
TOTAL	35 093,26	8 940,00	5 418,15	20 735,11

Suite à cette présentation, à l'unanimité les membres présents émettent un avis favorable à l'inscription de ces travaux au budget 2021 qui sera voté à la prochaine réunion.

2021-001 – REHABILITATION D’UN CHEMIN RURAL :

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et Bessin propose aux communes des aides financières dans le cadre de son opération appel à projets « ma Commune en Transition ».

Dans le cadre de ce dispositif, il est possible pour la commune de remettre en état l’ancien chemin rural qui part de l’Ouest de la route de la Grande Lande pour rejoindre la commune de Baupte et la voie verte reliant Carentan les Marais à la Haye. Les marcheurs et les vététistes n’auraient plus à emprunter la D69 qui n’est pas adaptée à « la circulation douce ».

En collaboration avec Monsieur Aurélien Marion agriculteur qui exploite les herbages bordant ce chemin un cahier des charges des travaux a été arrêté. L’entreprise S.T.E.V.E a évalué dans son devis le coût des travaux à 9 500,00€ HT.

Dans la mesure où la réhabilitation de ce chemin serait retenue par le PNR des Marais du Cotentin et Bessin dans le cadre de son appel à projets « ma Commune en Transition » la commune pourrait recevoir une aide pouvant aller à 80% du montant HT des travaux.

Après étude de ce projet dont la finalité vise à créer une circulation douce qui relierait la commune à la voie verte reliant Carentan les Marais à la Haye, le Conseil Municipal à l’unanimité donne son accord pour la réhabilitation de ce chemin rural et retient le devis de l’entreprise S.T.E.V.E pour un montant de 9 500,00€HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le PNR des Marais du Cotentin et Bessin la convention et tous les documents nécessaires à un financement dans le cadre de l’opération appel à projets « ma Commune en Transition ».

2021-02 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 :

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal nomme :

- Géraldine ROMAIN 7 route de Gruchy APPEVILLE en qualité de représentant titulaire
- Michel LEBLANC 2 route de la Picotière APPEVILLE en qualité représentant de suppléant

pour représenter la commune au comité de pilotage du site Natura 2000. »Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys ».

2021-03 – GESTION DU MARAIS : TARIFS ET REGLEMENT

2021 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de pâturage votés en 2020 et propose de reconduire ces tarifs pour l’année 2021.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour l’année 2021 à savoir :

- 90 euros pour la mise au marais d’un bovin.
- 129 euros pour la mise au marais d’un cheval.

Le paiement de ce droit pâturage sera effectué comme les années précédentes en 2 fois : 50% à la mise au marais et 50% au 30 septembre.

**2021-04 – ATTRIBUTION DE LA PARCELLE COMMUNALE
DITE « le Pré de la Mouette n°1 » CADASTREE B55 ET
DETERMINATION DU LOYER :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GAEC du Bastillon a mis fin au bail de location de la parcelle communale dite « le Pré de la Mouette n°1 » cadastrée B55

Monsieur Ludovic DRIEU ne prend pas part à la délibération.

Après étude des candidatures, le Conseil Municipal attribue la parcelle dite « le Pré de la Mouette n°1 » cadastrée B 55 en location à Monsieur Ludovic DRIEU agriculteur d'Apperville en exercice à partir du 1^{er} janvier 2021 pour un loyer annuel de 155,68€.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.
Les an, mois, jour que dessus.